

Nom :

Déclaration 2023

Si vous êtes propriétaire d'(un) immeuble(s) en Suisse et / ou à l'étranger, les documents et informations ci-dessous doivent être fournis. Si vous détenez plusieurs immeubles, prière de remplir une feuille par immeuble.

A. Renseignements à fournir la première fois que nous déclarons cet immeuble pour vous

1. Adresse exacte de l'immeuble :
Joindre une copie de l'Extrait du Registre foncier (même ancien)
2. S'agit-il d'un usufruit ? Si oui : ***
3. Nature de l'immeuble
 - villa individuelle ? maison mitoyenne ? appartement ?
 - terrain ? vigne ? forêt ?
 - immeuble privé ou commercial ?
4. En cas de co-propriété : part de propriété du contribuable :
5. L'immeuble est-il occupé par le contribuable ? oui non
 - logement principal ou secondaire ?
 - date de début de propre occupation
 - surface habitable
6. Année de construction et/ou de rénovation lourde :
7. Valeur :
Immeuble en Suisse : joindre copie de l'estimation fiscale
Immeubles situés à l'étranger : date et prix d'achat ***
8. Achat et/ou vente en 2023 :
 - date du transfert :
 - prix d'achat et/ou de vente :
 - joindre copie de l'acte de transfert

B. Renseignements à fournir chaque année :

1. l'immeuble est-il loué à un tiers ? oui non
 - locations reçues :

*** dans ce cas, il est nécessaire de discuter de votre situation avec nous avant de rassembler votre documentation.

Nom :

Déclaration 2023

2. Frais et taxes

- primes d'assurances bâtiment
- taxes annuelles ; impôt foncier
- frais PPE : joindre les justificatifs
- frais d'entretien courant : joindre les justificatifs

3. Avez-vous effectué des travaux importants? oui non
si oui : ***

4. Avez procédé à des travaux de démolition d'un bâtiment ?
oui non
si oui : ***

© 2024 taxadvice sàrl - tous droits réservés

*** dans ce cas, il est nécessaire de discuter de votre situation avec nous avant de rassembler votre documentation.